

**DÉCISION SUR LE RAPPORT DE LA QUATORZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE DES MINISTRES DE L'UNION AFRICAINE
EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT (AMCEN)**

Doc. EX.CL/761(XXII)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la quatorzième session de la Conférence des ministres de l'Union africaine en charge de l'environnement (AMCEN), qui s'est tenue du 10 au 14 septembre 2012 à Arusha (République-Unie de Tanzanie) ;
2. **APPROUVE** les recommandations y contenues, à savoir la Déclaration, les décisions et les messages clés comme suit :
 - i) l'élaboration et la mise en œuvre de programmes phares au niveau régional comme un moyen de garantir une mise en œuvre effective des conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) en Afrique ;
 - ii) la mise en place d'un groupe de négociateurs africains sur la biodiversité et de son mécanisme de coordination au niveau des experts, des ministres et des chefs d'État et de gouvernement ;
3. **DEMANDE** à la Commission de tenir compte des décisions pertinentes de la Conférence et du Conseil exécutif sur la création d'un comité technique spécialisé sur l'environnement ;
4. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission, en collaboration avec le PNUÉ, la CEA, la BAD et autres partenaires, d'appuyer et de faciliter la mise en œuvre de la présente décision.